

Tfanen- Bourse de création et de diffusion

Lignes directrices pour la « Bourse de création »

Contexte

Les secteurs culturels et créatifs sont particulièrement touchés par la crise mondiale actuelle causée par le COVID-19. En Tunisie, cela s'est traduit par l'annulation ou le report de certaines d'activités culturelles ou festivals. Les opérateurs culturels, en particulier les artistes, ont éprouvé la même frustration qu'ailleurs en raison de cette perte de liberté. En effet, de nombreux artistes ont été confrontés à un déficit budgétaire important causé par l'extrême difficulté voire l'impossibilité de mener à bien leurs activités. Il semble donc urgent de revitaliser les relations entre les opérateurs culturels et l'ensemble de la société.

C'est dans ce contexte que les « bourses de création » seront attribuées via un appel à candidature, dans le cadre d'une action conjointe entre Tfanen et l'Art Rue pour un soutien de crise au secteur culturel tunisien.

Les « bourses de création » sont une action initiée et financée par **Tfanen -Tunisie Créative**, qui est un programme d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien, financé par l'Union européenne en collaboration avec le réseau EUNIC, et mis en œuvre par le British Council.

Cette action sera mise en œuvre par l'association **L'Art Rue**, qui est un espace de création, d'expérimentation et de recherche entre les pratiques et les cultures.

A propos

La bourse de création a pour objectif de contribuer à la qualité et à la diversité de la création des artistes en Tunisie. Elle soutient les artistes dans leur processus de création en leur permettant de consacrer du temps pour mener à bien un projet individuel.

A qui s'adresse cette aide ?

Artistes dont le travail a été impacté par la crise sanitaire COVID-19.
L'appel est ouvert à toutes les disciplines artistiques.

Période du projet ?

Début du projet : 14 mars 2022

Montant de la bourse ?

Le montant de la bourse sera de 15.000 TND. Dans les cas bien justifiés, elle pourrait aller jusqu'à 30.000 TND.

Date limite de dépôt ?

Le 13 février 2022 à minuit

Pour déposer une demande ?

Le formulaire de candidature en ligne est accessible à travers ce lien :

<https://lartrue.typeform.com/tfanen>

Suis-je éligible à cette bourse ?

Sont éligibles les personnes physiques qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Être un·e artiste tunisien·ne, résident·e en Tunisie et attester d'au moins deux œuvres déjà réalisées.
- Justifier de l'incidence négative de la COVID-19 sur votre travail artistique.
- Ne pas être actuellement bénéficiaire d'une bourse ou d'un soutien financier.
- Disposer d'un compte bancaire personnel en Tunisie.
- Être en capacité à se consacrer pleinement au projet à partir du mois de mars 2022, si la bourse est obtenue.

Mon projet est-il éligible ?

Sont éligibles les projets de création artistique nouveaux ou non achevés avant leurs examens en commission qui aura lieu le 1^{er} mars 2022.

Comment postuler ?

Le dépôt de demande se fait exclusivement en ligne via [ce formulaire en ligne](#) avant le **13 février 2022 à minuit**.

La demande est composée d'un **formulaire à compléter en ligne** et d'un **dossier comprenant 3 documents** (10 Mo max par document) à enregistrer sur la plateforme (voir la liste des documents ci-dessous).

Pièces à fournir lors de la demande de la bourse de création

1. Un premier document au format .pdf intitulé « 1_CV_votre Nom » contenant le·s curriculum vitæ artistique·s actualisé·s du / des artiste·s créateur·s
2. Un deuxième document au format .pdf intitulé « 2_Dossier artistique_votre Nom » contenant le dossier artistique ou portfolio
3. Un troisième document au format .Excel, à l'aide du [modèle fourni dans le formulaire de candidature](#), intitulé « 2_Budget prévisionnel_votre Nom »

Quels sont les critères d'attribution ?

Procédure d'examen des dossiers

Seuls les dossiers transmis avant la date limite de dépôt des dossiers, complets et répondant aux critères d'éligibilité sont présentés à la commission.

La commission est constituée des membres des équipes de L'Art Rue et Tfanen.

Critères d'examen des dossiers

Les dossiers sont examinés selon les critères suivants :

- Qualité artistique du projet ;
- Sévérité de l'impact de la crise sanitaire sur le travail artistique de l'artiste ;
- Qualité du dossier artistique ou du portfolio ;
- Pertinence du budget prévisionnel du projet ;
- Une attention particulière sera accordée :
 - Aux jeunes artistes (18 - 35 ans)
 - Aux artistes installé-e-s hors du grand Tunis
 - Aux projets de création autour des thématiques suivantes :
 - la biodiversité,
 - l'écologie,
 - le climat,
 - l'environnement
 - la migration

Critères de l'éligibilité des coûts

Les coûts éligibles sont des coûts réellement encourus par le bénéficiaire de la bourse et respectant les critères suivants :

- Ils sont encourus pendant la durée du projet ;
- Ils sont indiqués dans le budget prévisionnel du projet ;
- Ils sont encourus par rapport au projet objet de la bourse et ils sont nécessaires pour la mise en œuvre du projet ;
- Ils sont identifiables et vérifiables. Ils respectent les exigences de la législation fiscale et sociale de la Tunisie.

Exemples des coûts éligibles :

- Coûts du personnel liés à la mise en œuvre du projet ;
- Honoraires professionnels des experts, collaborateurs ou fournisseurs directement impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses de voyages nationaux et de défraiements (répétitions, résidences)
- Coûts de location de lieux liés au projet ;
- Coûts de location et/ou d'achat des matériels techniques ;
- Coûts des fournitures et matériels, à condition qu'ils soient assignés au projet ;
- Coûts surgissant directement d'exigences liées à la mise en œuvre du projet (dissémination d'information, traductions, documentation, impressions, etc).

Comment recevoir sa bourse ?

Le montant total de l'appel « Tfanen – Bourse de création et de diffusion » est de 308.750 TND.
La valeur de la bourse accordée est de 15.000 TND.

La valeur de la bourse pourrait atteindre 30.000 TND pour les budgets les plus ambitieux.
Il est rappelé que l'absence de pertinence et de cohérence du budget prévisionnel du projet sera éliminatoire.

La bourse est versée en deux tranches :

- **Tranche 1 : 80 % du montant** de la bourse est versé à la signature du contrat et la réception par L'Art Rue de l'attestation sur l'honneur justifiant du temps dégagé par l'artiste ou de sa disponibilité ;
- **Tranche 2 : 20 % du montant** de la bourse est versé après la restitution lors de la clôture du programme Tfanen.

Obligations des bénéficiaires

Il appartient à l'artiste de s'assurer de faire figurer dans toutes les communications autour du projet la mention suivante :

« Projet financé par Tfanen-Tunisie créative dans le cadre des bourses de création, mises en œuvre par l'association L'Art Rue ».

Le bénéficiaire accepte d'assurer un temps de partage* public de son processus de travail lors d'un évènement public organisé par Tfanen et L'Art Rue au mois de mai 2022.

**Divers formats possibles du temps de partage du processus de création : conférence, présentation d'une courte étape de travail, partage du matériel créatif et discussion avec le public, etc.*

Suivi et rapports de l'activité

Le bénéficiaire doit envoyer à L'Art Rue les justificatifs suivants :

- Un rapport narratif intermédiaire à l'aide d'un modèle fourni par L'Art Rue au plus tard le 30 avril 2022.
- Une documentation vidéo et photos du processus de création.

En cas de transmission de ces justificatifs après le délai mentionné ci-dessus, le solde de la bourse ne sera pas versé.

Calendrier¹

Date limite d'envoi des candidatures	13 février 2022 à minuit
Commission d'évaluation	1 ^{er} mars 2022
Signature du contrat	11 mars 2022
Rapport narratif intermédiaire	30 avril 2022
Évènement de clôture du programme Tfanen	10 et 11 mai 2022
Rapport narratif final	La date sera définie selon le calendrier soumis

¹ Ces dates sont provisoires et sous réserve de modifications.